Image not found or type unknown

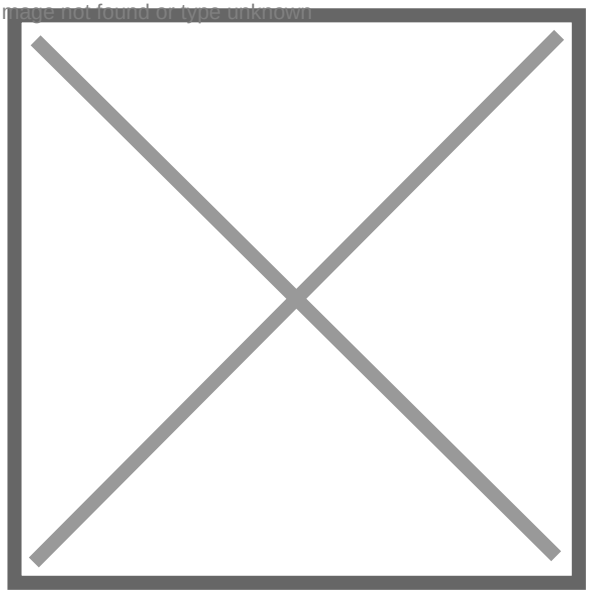

Vente d'un bien immobilier

Par **cerise60600**, le **23/02/2012** à **12:17**

Bonjour,

Je vous explique mon soucy , je suis entrin de vendre mon bien immobilier a une acheteuse , elle ma demandé si elle pouvais stocké ses meubles dans notre cave collective en attendant car elle ne payerai pas de garde meuble .

Si j'accepte et qu'il se passe quoi que ce soit ? est ce que c'est moi qui serai en tord ou bien elle ?

et si j'accepte que faire pour me protégé ???

Car c'est la première fois que je vend un bien immobilier et je vous avouerai que je suis un petit peu perdu .

Dois-je faire une attestation sur papier en 2 exemplaire ou bien est ce que je dois passé par mon assurance ?

Merci de me répondre assez rapidement car c'est pressé

Cordialement

Par **fif64**, le **23/02/2012** à **17:01**

Vous pouvez lui donner votre accord à condition que ce soit uniquement du stockage dans la cave (pas dans l'appartement) et qu'elle souscrive une assurance.

Attention surtout à ne pas vous faire payer quoi que ce soit, car dans ce cas là ce sera un bail, et si elle n'achète plus, elle sera cependant locataire (avec toutes les contraintes que ca implique...)

Par **edith1034**, le **23/02/2012** à **18:08**

il faudrait mieux que vous acceptiez une fois qu'elle aura eu son offre de prêt sauf si elle signe un compromis où elle déclare qu'elle achète comptant

pour tout savoir sur la vente immobilière

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

Par **cerise60600**, le **23/02/2012** à **18:47**

D'accord, elle signe le compromis samedi matin et l'agent immobilier nous as dit que l'on aurai aucune responsabilité si il se passe quoi que ce soit .

Nous serons donc pas responsable. Je vous remercie pour vos réponse sa ma permit d'en savoir un peu plus .

Bonne soirée

Par **edith1034**, le **24/02/2012** à **08:41**

bien à vous !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés